AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 2005-00-122ItemMarie Moret au maire de Lesquielles-Saint-Germain, 21 octobre 1899

Marie Moret au maire de Lesquielles-Saint-Germain, 21 octobre 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFamilistère de Guise, inv. n° 2005-00-122 Collation2 p. (147r, 148v) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au maire de Lesquielles-Saint-Germain, 21 octobre 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54568

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>21 octobre 1899</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Maire de Lesquielles-Saint-Germain</u>
Lieu de destinationLesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Description

RésuméMarie Moret répond à la lettre du maire de Lesquielles-Saint-Germain du 20 octobre 1899 lui demandant l'autorisation d'utiliser l'eau des citernes de sa propriété pour la préparation des matériaux de la construction des écoles situées en face. Elle insiste sur le fait que l'eau ne doit pas servir à autre chose qu'aux travaux car elle est sans doute « infecte », la citerne n'ayant pas été nettoyée et l'eau non renouvelée. Marie Moret accepte que les ouvriers puisent l'eau de la citerne selon les conditions décrites dans la lettre du maire, qu'elle cite, par le moyen d'un tuyau passé à travers la grille de la maison pour alimenter une pompe située en bord de route. Elle charge Émile Venet-Baudeville, qui remettra cette lettre au maire, de donner accès à la propriété pour le passage du tuyau et elle espère qu'aucun dégât ne sera fait.

Notes Nom du destintaire : Guiard d'après la lettre de Marie Moret à Émile Venet-Baudeville du 21 octobre 1899.

Mots-clés

Construction, Économie domestique
Personnes citées<u>Venet-Baudeville, Émile</u>
Lieux cités<u>Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)</u>
Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

me pert quant à l'usage injecte faite sans toute dets assor renouvelée et faute aussi de notionage de la citorne, la maison étant Monieur le Maire de Longuielles inhabitee. 12 crois vous de nécessité I ai l'honneur de vans accuser ale plue de the que ouvreus riception de Notre Cotte Phier, me - Jans leur institet - Le me remandant, an nom the conseil faire account authe usage municipal, lautorisation De cette eau que celus prome I user - how he memoration par vaus. Ves moteriaux de construction Hotre lettre aspuse: In scoles qui vont s'élever " di vous crogo possible de en face de la maison que fai news Journel Matisfaction, en la commune - de Veau des now now engagious d'avance sal de la cour de la dite maison a pener telle indemnite 12 vous signale tout a estimou que les autriers mais o abord, Monsieur le Magie, et cela pour écarter absolu-mont houte responsabilité de water holder I de

Dans Notre propriété . hien frais pour moi ne résul Hora de ma décision et " ne serait plus facile en effet, d'établir sur l'accoqu'ainsi je n'aurai r News Semencer account indemnite (faisant &u Deport de la cour, une pampe qui puischaif direcreste à cet egars les réserves commanded) je vous prie tryan present sous la Jagrich, Monsieur Le Maire, l'expression mes sentements tres Dans ces convitions recises, je vous autorise, Victories Monsieur le Maire, à faire hoser le lugas en question 4 lande Godin et afin ou informer M' Venet-Baideville que a la garde le la maison et dema Nous en donner l'accès pour la pre du tropau, c'est lui que je charge de vous trons. mattre le présente lettre. ancien signt qu'aucein Fichier iss